

Faire respecter nos droits pour en acquérir de nouveaux Obtenir un véritable plan de titularisation

VOTEZ



MAÎTRES AUXILIAIRES, CONTRACTUELS : ENSEIGNANTS, CPE ET CO-PSY DES COLLÈGES, LYCÉES, ÉCOLES, GRÉTA ET MGI

Le SNES, le SNEP, le SNUEP et le SNUipp, syndicats de la FSU,
agissent pour une véritable revalorisation des rémunérations et des conditions de travail.

POUR UN VÉRITABLE PLAN DE TITULARISATION

Nous revendiquons l'amélioration du dispositif de titularisation et la mise en place d'un véritable plan de titularisation, qui n'écarte personne.

Nous agissons pour dépasser les insuffisances de la loi Sauvadet en revendiquant :

- la garantie de réemploi et un plan de titularisation massif et rapide pour tous les maîtres auxiliaires, contractuels et vacataires en poste ou au chômage, à tous les niveaux et dans toutes les disciplines ;
- un plan valorisant l'expérience ;
- un droit à la formation par des décharges de services, des congés formation...

EN FINIR AVEC LA PRÉCARITÉ

Notre action a permis qu'une interruption de contrat de moins de quatre mois n'annule plus le décompte de l'ancienneté pour un CDI et que tous les types de services soient pris en compte. Il faut renforcer les droits des contractuels en CDI encore trop peu protecteurs. Dans les écoles, notre intervention a permis des titularisations par examen professionnel plutôt que par le concours initialement prévu. La FSU a obtenu la fin de la vacance et l'évolution de la

rémunération avec l'ancienneté. Ces droits doivent être mis en œuvre. La FSU agit contre les interruptions de contrat sans fondement.

Nous intervenons pour garantir les droits sociaux, confortés par la nouvelle rédaction des textes Fonction publique.

Nous avons obtenu un meilleur reclassement pour les non-titulaires qui accèdent aux métiers d'enseignant, de CPE et de CO-Psy.

POUR UN CADRE NATIONAL DE LA GESTION DES NON-TITULAIRES

Les compétences des CCP, acquies de la FSU, viennent d'être élargies. La FSU revendique l'examen en CCP des actes de gestion de tous.

Les grilles de rémunération que doivent élaborer les recteurs doivent permettre la reconnaissance des qualifications et l'amélioration des rémunérations.

Nous exigeons le versement d'indemnités kilométriques et l'amélioration des conditions d'affectation, et, avec toute la profession, l'amélioration des conditions d'exercice.

À l'écoute de tous les personnels, nous nous opposons à l'austérité qui affaiblit le service public et proposons d'autres choix.

Voter pour le SNES, le SNEP, le SNUEP et le SNUipp, syndicats de la FSU, majoritaires dans la profession, c'est :

→ être représenté au sein des CCP par des élus travaillant à vos côtés, déterminés à peser et lutter pour améliorer vos conditions d'affectation, de formation, de carrière et de rémunération ;

→ donner plus de force à des syndicats attachés à l'unité et la cohérence du système éducatif, fortement implantés dans les écoles et les établissements, soucieux de défendre l'intérêt de chacun et de faire évoluer le système éducatif dans le respect des missions et statuts des personnels.

Ces orientations sont défendues également dans les **comités techniques** par la FSU, première fédération de l'Éducation, particulièrement représentative dans la Fonction publique, présente dans tous les débats qui concernent nos professions, sachant obtenir des acquis en conjuguant combativité et négociation.